



UFC-QUE CHOISIR
233 boulevard Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11
Tel : 01.43.48.55.48
Fax : 01.43.48.44.35
www.quechoisir.org

Paris, le 20 octobre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA NOTE QUE CHOISIR

Bientôt un repère fiable pour les consommateurs en magasins et en ligne

Alors que les consommateurs sont souvent perdus face à la myriade d'offres de produits et la multiplication des allégations et des labels fantaisistes¹, l'UFC-Que Choisir lance « la note que choisir » une information synthétique, simple et fiable, pour mieux aiguiller les consommateurs au moment de leur achat.

Forte de 55 ans d'expérience en tests comparatifs de produits, totalement indépendants et conformes à l'usage des consommateurs, l'UFC-Que Choisir entend optimiser l'écho de ses recommandations en permettant, à compter du 20 octobre, aux fabricants dont les produits obtiennent des notes égales ou supérieures à 14/20 d'utiliser, sous conditions strictes et contrôlées, cette note sur leurs produits et leurs supports de communication.

La note que choisir : un repère fiable pour les consommateurs,

Le logo de la « Note Que Choisir » donne au-delà de la note stricto sensu, la date de publication du test, le nombre de produits testés, la fourchette de notes minimales et maximales liées au test ainsi qu'une jauge permettant au consommateur d'identifier où se situe le produit par rapport au parc de produits testés. Le fait de limiter la possible utilisation de la « Note Que Choisir » aux produits ayant une note égale ou supérieure à 14/20 permet d'assurer au consommateur qu'il s'agit bien d'un « bon choix ». Soucieuse de préserver la valeur ajoutée informative pour ses lecteurs et de garantir une indépendance totale entre les tests et cette note, cette dernière n'est diffusée qu'après publication sur Internet ou dans le magazine de l'association. Les lecteurs abonnés ou achetant le magazine en kiosques conservent par ailleurs l'apanage des résultats détaillés et de l'avis du testeur.

Une utilisation strictement encadrée et contrôlée

Le processus d'attribution et de suivi garantissent pleinement l'indépendance de l'UFC-Que Choisir. La commercialisation de la licence et son contrôle sont ainsi délégués à Bureau Veritas Certification, organisme tiers indépendant et reconnu. Une fois les résultats publiés, un fabricant dont le produit est éligible s'adresse à lui pour signer un contrat de licence aux conditions strictes : modèle de logo non modifiable avec numéro de licence spécifique pour vérification par les consommateurs, limitation du nombre de logo par marque et par type de produit, durée d'utilisation limitée à 12 mois (renouvelable pour 6 mois sous conditions), etc. Soucieuse de permettre l'accessibilité de tout producteur, quelle que soit sa taille, à la licence, les montants d'acquisition sont forfaitaires et varient uniquement en fonction des modes d'utilisation de la note. De même, en toute transparence et impartialité, l'ensemble des éléments (les lignes directrices du contrat de licence, la vérification des produits licenciés, etc.) sont disponibles sur un site ad'hoc commun pour les consommateurs et

¹ De nombreuses études et sondages soulignent la perte de confiance des consommateurs dans les labels. En 2013, une étude IPSOS soulignait que pour 51% des Français les labels sont trop nombreux et empêchent de s'y retrouver et que les sondés plébiscitent (90%) les associations de consommateurs pour les informer sur la qualité des produits. Etude Ipsos pour [Respect In](#), du 30 septembre au 7 octobre 2013 auprès d'un échantillon représentatif de 1005 Français âgés de 15 ans et plus (méthode des quotas INSEE : sexe, âge, profession de la personne de référence du ménage, région et catégorie d'agglomération).



UFC-QUE CHOISIR
233 boulevard Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11
Tel : 01.43.48.55.48
Fax : 01.43.48.44.35
www.quechoisir.org

Paris, le 20 octobre 2016

les fabricants: www.lanotequechoisir.org. Des plans de contrôle avec des équipes dédiées à la vérification des usages de marques en points de vente et sur les sites marchands sont également prévus par le Bureau Véritas Certification.

Un système vertueux : un dispositif servant l'intérêt individuel et collectif des consommateurs

Au-delà de l'intérêt individuel, la Note Que Choisir entend servir l'intérêt collectif des consommateurs. L'excédent de revenus de la commercialisation de la note sera ainsi intégralement reversé au fonds de dotation que l'UFC-Que Choisir a créé pour multiplier des campagnes d'intérêt général. Très concrètement, cet outil innovant de financement, très prisé des associations devrait permettre de lancer de nouvelles actions et projets au service de l'ensemble des consommateurs (des applications mobiles, des cartes interactives, des outils éducatifs, etc.).

La Note Que Choisir, qui devrait faire ses premières apparitions en ligne et en magasins fin novembre/début décembre, sert donc bien l'intérêt des consommateurs, de tous les consommateurs. C'est une note sur laquelle chacun pourra désormais compter !